



Services sociaux et de santé d'intérêt général :
pour un cadre stable, systématique
et cohérent

Communiqué

15 juin 2006

Communiqué

Le collectif SSIG-FR, composé de 14 organisations françaises de prestataires de services sociaux et de santé, se félicite de la proposition du Ministre belge des Affaires sociales et de la Santé, Rudy Demotte, d'aller vers l'établissement de directives sectorielles sur les services de santé et les services sociaux d'intérêt général, tout en établissant un lien étroit entre les deux problématiques eu égard à leurs valeurs communes.

Le collectif, dans le cadre de sa résolution adoptée à l'issue de la conférence du 30 mai à Paris sur le thème "*Droits fondamentaux, protection sociale et intégration européenne : quel cadre communautaire pour les services sociaux et de santé d'intérêt général ?*" (*) plaide pour sa part pour une approche systématique et coordonnée des services sociaux et de santé reconnaissant leur caractère d'intérêt général au niveau communautaire.

Aussi, le collectif appelle-t-il le Ministre Demotte à avancer vers une directive sectorielle commune aux services sociaux et de santé qui reconnaisse leur caractère d'intérêt général afin d'assurer la cohérence du cadre communautaire et de renforcer la lisibilité de la politique de l'Union. L'enjeu du vieillissement de la population appelle notamment le développement de nouveaux services médico-sociaux et la consolidation du continuum des réponses face aux besoins sanitaires et sociaux présents et à venir. Les acteurs prestataires de tels services à la personne sont donc amenés à remplir à la fois des missions d'intérêt général de soins de santé et des missions d'intérêt général de services sociaux et médico-sociaux. L'accès à des services sociaux et de santé de qualité est une des préoccupations majeures des citoyens européens. L'Union européenne doit y répondre par un cadre cohérent et lisible.

Le collectif appelle le Parlement à appuyer la démarche politique du Ministre Demotte et des autres Etats-membres qui le soutiennent dont l'Allemagne et la France, dans le cadre des rapports Rapkay (PSE-Allemagne) sur le Livre blanc sur les SIG et Hasse Ferreira (PSE-Portugal) sur la Communication sur les SSIG, en cohérence avec le vote en seconde lecture sur la proposition modifiée de directive sur les services dans le marché intérieur.

L'exclusion des services sociaux et de santé de la directive services à l'initiative du Parlement doit aller de pair avec l'établissement d'un cadre communautaire commun, stable, positif et incitatif car il est dans l'intérêt de la Communauté et de ses citoyens que les Etats-membres développent des services sociaux et de santé de qualité, accessibles à tous et anticipent les besoins futurs.

(*) disponible en ligne : <http://www.ssig-fr.org>

Contacts : Carole Saleres, tel : +331 53 36 35 26 – Cornélia Federkeil-Giroux tel : +331 40 43 64 07